

République Française

**/ Délibération n° 2024/22**

CULTURE. Convention d'objectifs 2024-2026 entre l'association Traction Avant Compagnie et la Ville de Vénissieux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

**/ Rapport n° 22**

**CULTURE.** Convention d'objectifs 2024-2026 entre l'association Traction Avant Compagnie et la Ville de Vénissieux.

Direction des Affaires Culturelles

---

Mesdames, Messieurs,

L'association Traction Avant Compagnie a été créée à Vénissieux il y a 40 ans. Elle est accompagnée par la Ville de Vénissieux depuis sa création. Elle a toujours développé un projet artistique et citoyen avec des artistes professionnels et favorisé l'implication d'habitants, notamment des jeunes et des personnes issues de quartiers prioritaires. Les esthétiques de la compagnie furent d'abord les cultures et la danse urbaines, puis le théâtre et la voix, enfin, plus récemment le cinéma et la vidéo ont enrichi les projets de création et les actions culturelles.

Ainsi, de 2020 à 2023 elle a notamment mis en œuvre la réalisation de la websérie vénissienne largement diffusée sur le territoire de la Ville, la Métropole de Lyon et sur la toile.

Depuis la reprise de la direction artistique de la compagnie par un artiste, Traction Avant s'est concentrée sur ses fondamentaux, à savoir la création avec et pour les habitants de Vénissieux.

La compagnie crée et diffuse des spectacles tout public et jeune public et mène des actions culturelles et des stages théâtre en direction d'enfants et de jeunes du territoire.

D'autres actions en direction de la jeunesse notamment, et des interventions d'éducation artistique et culturelle sont programmées.

La compagnie poursuivra enfin, la création et la diffusion de spectacles professionnels.

L'Association entame en 2024 un nouveau cycle de trois ans lié aux mémoires vénissiennes, explorant les événements du passé pour mieux les interroger aujourd'hui. Cette thématique sera présente aussi bien dans ses créations artistiques que dans ses créations participatives, émaillant ses actions d'éducation artistique, et entre pleinement en résonance avec le projet de la maison des Mémoires.

Il est proposé de poursuivre le soutien de la Ville de Vénissieux par une convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Traction Avant Compagnie.

Il a été décidé par délibération n°4 du 5 février 2024 de soutenir cette structure par l'octroi d'une subvention de 33 000 €.

Le projet de convention ci-joint précise les engagements et actions de Traction avant Cie, justifiant les apports financiers et en nature de la Ville de Vénissieux pour accompagner les projets de l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le projet de convention,

Considérant le déploiement de la politique culturelle sur le territoire,

République Française

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A la majorité  
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention entre l'association Traction avant Compahnie et la Ville de Vénissieux et tout avenant ou document qui s'avèrerait nécessaire à son exécution.

- Dire que la dépense de fonctionnement résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, compte 65748 ; subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint